

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**I.T.V - Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin - Organisation
du colloque Mondiaviti les 1er et 2 décembre 2004 - Subvention de la
Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur MERCHERZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Organisé tous les deux ans dans le cadre du Salon Vinitech par le Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin (I.T.V.), en alternance avec Vinexpo, le colloque international Mondiaviti se déroulera cette année les 1^{er} et 2 Décembre au Palais des Congrès de Bordeaux-Lac.

Temps fort de l'échange technique dans l'environnement de Vinitech, ce colloque, bénéficie du parrainage de l'Office International de la Vigne et du Vin et de l'Union Nationale des Œnologues. Il se place en prise directe avec des préoccupations environnementales et de recherche de progrès qualitatifs de la filière viti-vinicole et rassemble des spécialistes du monde entier.

Les priorités des organisateurs demeurent toujours le maintien du niveau scientifique élevé, tout en privilégiant les applications pratiques que les viticulteurs peuvent en retirer dans leurs activités ainsi qu'un échange d'informations techniques sur les grandes préoccupations de la filière dans un contexte de mondialisation.

La composition socio-professionnelle des participants fait apparaître une forte représentation du secteur de la recherche & développement. Les opérateurs techniques de la filière sont également très présents (caves coopératives, œnologues, négociants).

Ainsi, en 2002, les thématiques du colloque ont été orientées sur la viticulture durable en rappelant les objectifs et les enjeux : produire des vins de qualité adaptés au marché, assurer un revenu équitable au vigneron, sauvegarder le patrimoine viticole, protéger l'homme et l'environnement, autant d'enjeux pour la filière viticole et autant de défis à relever pour le chercheur, le technicien, le viticulteur.

Au programme du colloque 2004, figurent plus particulièrement :

- les actualités phytosanitaires, les perspectives de lutte biologique en viticulture,

- l'optimisation des conditions de mise en œuvre des produits phytosanitaires, les évolutions technologiques, la protection des utilisateurs, les actions menées en faveur de la limitation de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires,
- l'adaptation de la conduite du vignoble et des vinifications aux conditions climatiques du millésime,
- la connaissance de l'impact des conditions de production sur la récolte : en vue de la mise au point de modèles de prévisions,
- l'adaptation des méthodes de vinification (maturité phénolique, nouvel outil d'estimation du potentiel aromatique des raisins...).

Notre établissement public, qui a participé tous les deux ans depuis 1992 au financement de cette manifestation, est sollicité pour renouveler son soutien financier à hauteur de 4 600€, dans le cadre d'un budget prévisionnel d'un montant T.T.C de 122 400 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C.
Promotion - diffusion		Entrées	65 000
Affranchissement + routage	7 000	Comité des Expositions	11 800
Publicité encartage	1 800	I.T.V.	11 800
Impressions	24 500	Comité de soutien	10 000
Traduction	1 000	C.I.V.B.	4 600
Organisation		Subventions :	
Location salles + matériels	22 000	Conseil Régional	10 000
Déplacements+ hébergements	15 000	Conseil Général	4 600
Fournitures		Communauté Urbaine	4 600
Mallettes	7 000		
Badges	400		
Autres dépenses (réception)	1 700		
Dépenses de personnel I.T.V	35 500		
Dépenses de personnel C.E.B.	6 500		
TOTAL	122 400	TOTAL	122 400

Compte tenu de la notoriété et des retombées incontestables de cette manifestation en terme de promotion, et d'image pour l'agglomération bordelaise et du contexte difficile actuellement de la filière viti-vinicole, notre établissement public pourrait renouveler son soutien au Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin en allouant une subvention de 4 600 € pour l'organisation de l'édition 2004 du colloque Mondiaviti.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 600 € au Centre Technique Interprofessionnel Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) pour l'organisation du colloque Mondiaviti se déroulant à Bordeaux les 1^{er} et 2 décembre 2004,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6574, fonction 92 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 NOVEMBRE 2004

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

